

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE
DU 09 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqué, se sont réunis à la salle Marianne, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Adeline RUFFIGNAC, Thierry VALLERY, Gwenaëlle FASSEU, Christine BILLARD, Patrice GARNIER, Vincent MORISSEAU, Nathalie TOUZET, Kristiane COTTIN, Christian BONNICHON, Cédric HERRERA, Gwenaëlle MORISSEAU.

Absents excusés :

Thierry BRIAND a donné pouvoir à Bruno MOULIÉ
Marina BONHOMME a donné pouvoir à Gwenaëlle MORISSEAU,
Benoît MARIÉ.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Nathalie TOUZET.

1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2023:

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023.

2/ELECTIONS SENATORIALES DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

Le préfet de Seine-et-Marne a chargé chaque maire de convoquer son Conseil municipal le vendredi 09 juin 2023 à effet de procéder à l'élection des délégués des Conseils municipaux pour constituer le collège des électeurs sénatoriaux.

Le nombre de délégués à élire pour la commune d'Aufferville est de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023.

Le maire informe l'assemblée que Thierry BRIAND absent excusé se déclare volontaire en tant que délégué titulaire.

Il est procédé à l'élection des délégués titulaires.

Le maire annonce les résultats :

Christine BILLARD est proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Thierry BRIAND est proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Bruno MOULIÉ est proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Puis, il est procédé dans les mêmes conditions à l'élection des délégués suppléants.

Le maire donne ensuite les résultats :

Adeline RUFFIGNAC est proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Gwenaëlle FASSEU est proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Thierry VALLERY est proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

3/ LOGEMENT

A) Bilan financier

Le maire présente un bilan des locations et revenus perçus.

Le maire propose qu'une réflexion soit faite sur le tarif qui sera proposé lors des Jeux olympiques 2024.

Il est noté qu'une augmentation sera à prévoir, mais une attention doit être faite sur les critères d'éloignement et qu'aucun service de transports en commun ne dessert la commune.

Une décision sera prise à la réunion du Conseil municipal du mois de septembre.

B) Délégation conseillère municipale

Nathalie Touzet quitte la salle.

Le maire informe l'assemblée de l'investissement, la gestion et du suivi du logement que Nathalie Touzet effectue 7 jours sur 7 et 24h/24h.

Au vu de ces fonctions effectuées, le maire propose de nommer Nathalie Touzet conseillère municipale déléguée au logement et d'allouer une indemnité de 130€ Brut/ mois.

Sur proposition du maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des présents et représentés de désigner Nathalie Touzet conseillère municipale déléguée et d'attribuer une indemnité mensuelle de 130€brut/mois à compter du mois de juin 2023.

4/ PERSONNEL COMMUNAL :

Le maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite mettre en place un projet à compter du mois de septembre 2023.

Ce projet a été évoqué à l'époque avec Mme Céline Amiard, une bibliothèque au sein de l'école. Depuis cette année, les élèves ne vont plus à la bibliothèque de Bougligny en raison de la charge financière (coût du bus) pour le Sirsap.

La salle située en face de la classe des Cm2, entrepose déjà des livres. Il y a un besoin d'actualiser, moderniser et gérer cette bibliothèque. Celle-ci serait uniquement réservée pour les élèves de l'école d'Aufferville.

Cette mission pourrait être proposée à l'un des agents actuellement en poste et serait complétée pour l'entretien du logement en cas de besoin.

L'organisation sera réalisée avec le concours des enseignants.

Le maire propose une durée de 10h00/semaine pour ce poste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents et représentés la création d'un poste de 10h00 à compter du 1^{er} septembre 2023.

5/ DEMANDE DE SUBVENTION AS COLLEGE PIERRE ROUX

Le maire donne lecture du mail adressé par l'un des professeurs d'EPS du collège Pierre Roux de Château-Landon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à treize voix contre et une abstention d'attribuer une subvention municipale, considérant que la demande n'est pas recevable et rappelle que la municipalité a alloué une aide annuelle pour l'année 2023 à l'association ES gymnastique de Château-Landon

La municipalité adresse ses plus vifs encouragements aux enfants pour le championnat.

L'ordre du jour est épuisé à 21h43.



Bruno MOULIÉ

Maire d'Aufferville